

# Le Combat Social

# FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°3-2023 | Mars 2023 | 1 €





# L'éditorial de Catherine Rocharde

## LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD  
cgt-Force Ouvrière  
de Maine-et-Loire  
14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS  
02 41 25 49 60  
udfo49@force-ouvriere.fr

[www.fo49.fr](http://www.fo49.fr)

Inscrit à la CPPAP  
n° 0725S07442

**Directrice de  
publication :**  
**Catherine ROCHARDE.**

### Sommaire

- 2/3 Édito de Catherine Rocharde
- 4/5 Verchère/Macron, même combat
- 6/7 Mobilisations contre la réforme des Retraites
- 8 AG PCET 49
- 10 AG Syndicat Départemental de l'Action Sociale FO Résultats électoraux
- 11 Infos Utiles

## JUSQU'AU BOUT POUR LE RETRAIT !!!

Cela fait maintenant plus de 2 mois qu'une intersyndicale qui rassemble toutes les organisations syndicales de salariés et les organisations de jeunesse a décidé d'engager le combat contre la réforme des retraites décidée par le président de la République et son gouvernement. Cette intersyndicale rassemble sur ses revendications (94 % des salariés actifs et 75 % de la population) à savoir non au départ en retraite à 64 ans, non à l'accélération de la perspective des 43 annuités pour une retraite à taux plein.

10 journées d'appel national à la grève et aux manifestations ont mobilisé près de 4 millions de personnes. Entre ces journées, de nombreux secteurs ont reconduit la grève (SNCF, Energie, chimie, raffinerie, ports, tri et collecte des déchets...), nombre d'actions de blocage, diffusions, manifestations ont été décidées par les intersyndicales dans les entreprises et par les unions départementales.

Malgré tout cela, face à la fronde qui s'organisait à l'Assemblée Nationale contre

le texte, et quasiment assuré de ne pas avoir un vote majoritaire, le président de la République, a opté pour le passage en force et donc donné le feu vert à E Borne pour utiliser le 49-3.

Pour l'intersyndicale, comme pour tous les salariés qui se battent ce 49-3 a sonné comme une première victoire, mais surtout comme un énorme déni de démocratie. Le gouvernement a fait la preuve qu'il était ultra minoritaire. Sa décision a provoqué une vague de colère immense dans tout le pays, depuis pas un jour sans une initiative, manifestations, blocages. Les assemblées générales dans les universités et les lycées se sont multipliées et les jeunes ont rejoint massivement les cortèges et de nouveaux pans de la population se sont agrégés au mouvement. C'est ainsi qu'à Angers, Cholet et Segré les agriculteurs sont venus manifester avec leurs tracteurs.

Le lundi 20 mars, la motion de censure « transpartisane » a manqué à 9 voix près de renverser le gouvernement

et ainsi mettre en échec sa réforme. Ce vote « entérine presque définitivement l'illégitimité de notre gouvernement » avoue amer, un poids lourd de Renaissance à l'assemblée » (Le Figaro du 21 mars). Et dès le 21 mars, la grève s'étend dans les raffineries, dans la collecte des déchets et les AG dans les universités se multiplient. La colère monte dans tout le pays.

Le 22 Mars, le Président Macron est interviewé à 13H dans les journaux télévisés. Sont intervention jettera alors de l'huile sur un feu déjà difficile à contenir. Il fait alors une fois de plus preuve d'arrogance et de mépris à l'égard des organisations syndicales et de la population. Sa réponse aux manifestants, c'est une nouvelle « loi travail », le recours à la force pour stopper les blocages, poursuivre les syndicalistes devant les tribunaux, réquisitionner les grévistes en faisant fi du respect du droit de grève.

Et la réponse lui est donnée le 23 mars avec des manifestations qui ont rassemblé plus de 4 millions de mani-

festants. On lit alors dans la presse que 67 % des Français pensent désormais que le mouvement doit se poursuivre (6 points de plus que la semaine dernière)

Un sondage Odoxa réalisé pour Le Figaro révèle les « effets contreproductifs de la prise de parole du président de la République ». Trois quarts des Français n'ont pas été « convaincus » par le chef de l'État, ce qui en fait « la pire intervention de l'histoire des post-tests d'Emmanuel Macron », commente l'institut de sondage.

70 % des sondés considèrent que le président ne prend pas « la mesure de la gravité de la situation ».

Et le journal de poursuivre : « Les violences et débordements sont perçus comme étant prévisibles (91 %), et les citoyens s'attendent à ce qu'ils s'aggravent dans les jours à venir (83 %). (...) Mais ceux-là (ces actes – Ndlr) ne sont pas imputés aux manifestants. 7 Français sur 10 jugent le gouver-

nement coupable d'avoir provoqué cette situation. »

Eh oui, c'est bien la violence du gouvernement qui provoque le ras le bol et la colère des travailleurs et de toute la population. Comment accepter les propos du président alors qu'après 2 mois de combat les revendications ne sont ni entendues, ni écoutées, mais balayées d'un revers de manche. Il porte l'entière responsabilité de la dégradation du climat social.

Et l'hypothèse d'un référendum d'initiative populaire (cf article dans ce journal) n'est pas une réponse! En effet sa complexité et le délai de mise en œuvre n'offrent aucune perspective pour faire reculer le gouvernement! Et quelle utilité?? Plus de 70 % de la population est opposée à cette loi retraite!

Le gouvernement fait le pari de l'essoufflement du mouvement, de son pourrissement par les

troubles et les débordements en marge des manifestations. À ce jour, la volonté et l'envie de gagner sont bien présentes dans nos cortèges, le président a attisé la colère. Les salariés de ce pays ont porté toute leur confiance dans les organisations syndicales pour les soutenir et combattre à leurs côtés contre la réforme des retraites alors que la crise politique et sociale s'accroît tous les jours.

**Les travailleurs ont une arme pour résister : la grève et les manifestations!**

**Cette semaine se tient le Comité Confédéral National et nul doute que la discussion portera sur la grève et les moyens pour l'étendre. Notre détermination pour gagner est là!**

**Ne lâchons rien!**

## Qu'est-ce que le RIP ?

**La procédure du RIP n'annule pas la réforme des retraites, n'en suspend pas l'application, ne rend pas le référendum obligatoire.**

### Explications

**D**es députés ont déposé une proposition de loi référendaire afin qu'elle soit soumise à un « Référendum d'Initiative Partagée » (RIP) pour, prétendument, annuler une des dispositions de la réforme des retraites, le report à 64 ans de l'âge légal de départ. Analysons ce dont il s'agit.

**Quelle est la proposition de loi référendaire, initiant le « RIP » qui a été proposé par certains parlementaires de l'opposition ?**

Pour être soumise à un RIP, la proposition de loi référendaire doit être signée par au moins 1/5<sup>e</sup> des parlementaires (soit 185 députés et/ou sénateurs) et soutenue par 1/10<sup>e</sup> du corps électoral (4,87 millions de personnes).

Après avoir indiqué qu'ils disposaient des 185 signatures, un dé-

puté du PCF a déclaré : « **C'est une proposition de loi qui annule celle [du gouvernement]** ».

**Or c'est faux.** Ce projet de loi n'a pas pour objet « d'annuler » la réforme des retraites, mais a disposé que « **l'âge légal de départ à la retraite ne pourra pas dépasser 62 ans** ».

**L'ensemble des autres dispositions de la loi, et en particulier la fin des régimes spéciaux et l'accélération des dispositions visant à porter à 43 ans le nombre d'annuités nécessaires pour une retraite à taux plein, resteraient, elles.**

**Une fois la proposition de loi référendaire déposée au Conseil constitutionnel, que se passe-t-il ensuite ?**

Le Conseil constitutionnel a un

mois pour l'examiner. Rappelons que ce conseil est composé de personnalités désignées par le président de la République, le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat.

Les anciens présidents de la République en sont membres de droit.

Il ne s'agit donc pas de dangereux contestataires, mais de personnalités pour la plupart acquises à la réforme de Macron.

**Imaginons que malgré tout, le Conseil constitutionnel la valide. Que se passe-t-il ensuite ?**

Les initiateurs ont 9 mois pour faire contresigner ce projet de loi par 1/10<sup>e</sup> du corps électoral, c'est-à-dire 4,87 millions de personnes. Une paille! Cette condition n'a jamais été réalisée!

# ACTUALITÉS

**Imaginons quand même que le nombre de soutiens atteigne ce seuil. Que se passera-t-il ? Le référendum sera-t-il obligatoire ?**

**Non, le référendum n'est pas obligatoire, tant s'en faut !** En effet, le Conseil constitutionnel doit transmettre le texte de loi à l'Assemblée nationale et au Sénat. Les deux chambres ont six mois pour l'examiner et se prononcer dessus. **Si les deux assemblées le rejettent, le processus s'arrête là. Il n'y aura pas de référendum.**

Rappelons que la minorité présidentielle et le parti « Les Républicains » qui ensemble sont majoritaires à l'Assemblée nationale et au Sénat, s'ils ne s'accordent pas sur des détails de la réforme Macron, sont tous deux d'accord pour porter à 64 ans l'âge de départ. Il y a fort à parier que le projet de loi sera rejeté.

**Mais alors, dans quelles conditions le référendum devient-il obligatoire ?**

Ce n'est que si le Parlement (les deux chambres) ne se prononce pas dans les 6 mois, et seulement dans ce cas, que le président de la République est contraint de procéder au référendum.

**Est-ce que la procédure suspend la promulgation de la réforme Macron ?**

Absolument pas. Rien de tel ne figure ni dans la Constitution ni dans la loi organique qui organise ce pseudo « référendum ». D'ailleurs, les parlementaires du PCF qui ont affirmé un peu vite cette « suspension » ont eux-mêmes reculé, se contentant désormais de demander au chef de l'État de suspendre la promulgation. **Ce n'est, toutefois, pas possible : une fois la loi adoptée, même à coup de 49-3 et confirmé par le**

**Conseil constitutionnel, le président de la République doit la promulguer sous quinze jours.**

**Quelles conclusions en tirer ?**

Non seulement il s'agit d'une procédure tellement lourde qu'il est peu probable qu'elle arrive à son terme, non seulement elle ne suspend absolument pas la promulgation de la réforme des retraites, mais en plus, en supposant que le référendum soit effectif et qu'il recueille une majorité, il ne ferait qu'annuler une seule des dispositions de la réforme (l'âge légal de départ) et aucune des autres.

**La solution, c'est le rapport de force et pas le RIP !**

**Nous pouvons gagner, nous allons gagner !**

JJN

## Verchère Macron même combat!!

Maine-et-Loire. Des méthaniseurs contestés devant le tribunal administratif PAGE 4

Mardi 22 mars 2023  
1,20€  
N° 2419 - 70 pages  
ISSN 1143-2009  
**Le Courrier**  
de l'ouest  
ANGERS

### Les agents plaident leur cause au tribunal



ANGERS. Environ 300 agents territoriaux sont venus soutenir l'un des leurs, hier, convoqué en justice pour répondre seul du blocage du centre de tri des déchets Biopole.

Aujourd'hui  
Dans votre page courses  
Pronostics et résultats  
22 MARS



En Anjou, le tourisme à l'ère du numérique  
Le secteur cherche une réflexion sur comment séduire les touristes à l'occasion du Printemps du tourisme, hier à Angers.

Maine-et-Loire  
Retraites: la contestation sur les ronds-points hier

Hockey sur glace  
Les Ducs perdent le match 1 de la demi-finale à Rouen

Saint-Lambert-du-Lattay  
Aria, la petite chatte retrouvée un an après

Sens imprévisibles à l'heure de l'ouverture des écoles  
Anjou a à quel point pour célébrer le centenaire de la loi de 1901 sur les associations.

Angers  
Le beau succès du festival de danse proposé par le CNDIC

Angers  
Le beau succès du festival de danse proposé par le CNDIC

Marcel Collin et Noël Soulier, codirecteurs du CNDIC, préparant déjà une troisième édition.

POLITIQUE  
Emmanuel Macron sort du silence aujourd'hui

ÉQUIPE DE FRANCE  
Miapepe capitaine, nouveaux appels: Didier Deschamps sexiplique

INTERNATIONAL  
Ex-otage au Mali, le journaliste Olivier Diabate de retour en France

SANTÉ  
La drépanose, un fléau qui touche de plus en plus les footballers

"Ils ont consacré l'été prochain à la rénovation de l'usine".  
SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 MARS  
**PORTES OUVERTES**  
9h - 12h / 14h - 18h  
www.jlr.alu.com

JLR ALU  
BOULEVARD JEAN-BAPTISTE LASSALLE 49100 ANGERS

**Un conflit oppose les agents municipaux de la Ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et le maire Jean-Marc Verchère. Depuis la fin de l'année 2022, ils réclament une revalorisation salariale pour faire face à l'inflation.**

Pour rappel les agents de ville d'Angers, ALM, CCAS, à commencer par les ASVP, les agents du service parcs et jardins et ceux du service de l'eau, sont en grève et se mobilisent pour leur salaire et leurs conditions de travail depuis octobre. Face à l'absence de réponse des élus et de leur direction, ils ont décidé de bloquer Biopole (site de traitement des déchets ménagers de l'agglomération angevine) depuis le 13 mars. Vous trouverez ci-après des extraits du communiqué intersyndical du 16 mars :

**« Le 9 mars 2023, le maire-président, monsieur Verchère a reçu dans le cadre du nouveau préavis**

**de grève, les organisations syndicales ainsi qu'une délégation d'agent. e. s de la ville d'Angers, Angers Loire Métropole et CCAS.**

**Dès l'entame des échanges, monsieur Verchère nous explique qu'il ne comprend pas les revendications de nouveau portées par les organisations syndicales. Monsieur Verchère considère avoir répondu, en partie aux revendications, chèque déjeuner (+1.50 € de valeur faciale), participation P.S.C (+2 et 7 €)... et l'ouverture de la négociation sur le régime indemnitaire, mais sans chiffrage et perspectives, sans augmentation depuis 2008 !**

**De plus, sur les difficultés financières des agent. e. s portées à la connaissance des élus, ces derniers s'interrogent sur la capacité de certaines et certains à gérer convenablement leur budget!! Et qu'il ne soit pas de la responsabilité d'un employeur local d'assumer la situation conjoncturelle... Face à cette inflation, Monsieur Verchère reste inflexible.**

**C'est INACCEPTABLE et médiocre!! De nouveau, l'intersyndicale, les**

# ACTUALITÉS

**agent. e. s réaffirment les revendications suivantes :**

- **L'augmentation du régime indemnitaire de 150 € (IFSE) pour tous, indexé sur l'inflation;**
- **Augmentation de la prime semestrielle à hauteur d'un SMIC net pour tous;**
- **Augmentation des Chèques déjeuner à 10 € avec une participation employeur à 60 %;**
- **Augmentation de la participation employeur sur la mutuelle et prévoyance en plus de la neutralisation de l'augmentation de 7 % et 12 % annoncée par les prestataires;**
- **Arrêt des externalisations;**
- **Arrêt des suppressions de postes.**

**Ces revendications sont nées de l'expression du mal-être vécu par les agent.es de la ville d'Angers, d'ALM et du CCAS aujourd'hui.**

**Les attentes sont élevées, les conditions imposées par l'administration pour négocier le régime indemnitaire ne rassurent pas les agent. e. s et leur confiance envers les élus.**

**Aujourd'hui, certaines communes de l'agglomération angevine**

**à continuer le mouvement afin de faire aboutir l'intégralité de leurs revendications.**

**Quand le dialogue social est éprouvé, quand les négociations n'aboutissent pas et ne répondent pas aux revendications, reste une seule réponse : la mobilisation par des actions de blocage. »**

Au lendemain du début de l'action, la mairie a dépêché un huissier et au bout de 4 jours a décidé d'attaquer en justice Xavier Redon le secrétaire du Syndicat FO de la ville.

C'est la seule réponse dont sont capables les Macronistes!!

Dédain, manque de respect et sentiment de supériorité face aux agents qui n'arrivent plus à boucler les fins de mois avec leur salaire.

Si la Mairie n'est pas responsable de l'inflation, elle l'est de ne pas répondre aux légitimes revendications des agents!

Elle se cache derrière le gouvernement qui n'augmente pas la



Rassemblement du 21 mars en soutien à Xavier Redon

rade lors de son jugement!

Au final, Xavier Redon n'est plus assujéti à une amende, mais le site de Biopole a dû être débloqué immédiatement le jeudi 23 mars, sous peine d'une astreinte de 1000 euros par jour supplémentaire de blocage.

Suite à ces 11 jours de blocage, 90 % des agents de la collecte se sont mis en grève pour soutenir le mouvement, le lendemain du rendu du jugement.

Ce même jour, pour continuer le mouvement puisque le Maire refuse de répondre à leurs revendications, les agents ont bloqué le site de la propreté publique de la ville.

Dès le matin, un huissier s'est présenté pour constater le blocage et cette fois-ci personne n'a donné son identité. Ainsi, la ville n'a pas pu engager de nouvelle action en justice, mais a tout de même pu obtenir la levée du blocage, en menaçant de faire intervenir les forces de l'ordre

Une opération escargot a ralenti la circulation devant le parvis de l'hôtel de ville le lundi 27 mars, afin de continuer le mouvement.

Un rendez-vous avec le maire a été posé jeudi 30 mars et une assemblée générale est programmée vendredi 31 mars, pour rendre compte et décider de la suite du mouvement



Rassemblement du 21 mars en soutien à Xavier Redon

**contribuent à la revalorisation du régime indemnitaire pour leurs agent. e. s... Loire Authion, Beaucazé, Rives du Loir, Mûrs-Erigné... reconnaissant ainsi la faible rémunération des agent. e. s territoriaux, mise en exergue par l'explosion de l'inflation!**

**Les agent. e. s restent déterminés**

valeur du point d'indice, mais l'a-t-elle interpellé à ce sujet? Pas le moins du monde! Et pourtant le maire Verchère bénéficie des conseils et de l'écoute d'un ministre!

Le 21 mars nous étions près de 400 pour soutenir notre cama-



# RETRAITE

## Macron doit écouter la colère des Français?

**L**a rupture est faite. Entre le peuple et son président, rien ne va plus et chacun se demande jusqu'où ira ce bras de fer. Depuis trois mois, des millions de citoyens sont descendus dans la rue pour exprimer par des manifestations, par la grève, leur refus d'un recul à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation. Rien n'y a fait, le projet a été adopté à coup de 49.3 attisant encore plus la colère.

Deux ans de plus pour tout le monde, c'est non, assure Force Ouvrière! Dès juillet, les différentes organisations de défense des travailleurs s'étaient réunies en intersyndicales pour exprimer le rejet du projet de réforme des retraites. Pour Force Ouvrière, c'est une réforme qui ne sollicite que les efforts des travailleurs. Le système actuel par répartition, auquel FO est très attaché, n'est pas menacé. L'exécutif dramatise la situation, essaye de faire croire que repousser l'âge légal à 64 ans permettra d'améliorer le pouvoir d'achat des futurs retraités. Il n'en est rien. Le mirage d'un montant minimal à 1200 euros pour tous est vite levé et il apparaît que les femmes sont les grandes perdantes de cette réforme.



Le 23 mars, les agriculteurs ont rejoint le cortège contre la réforme des retraites.

Les travailleurs ne s'y sont pas laissés prendre. Ils ont multiplié les actions depuis le début de l'année. Le jeudi 19 janvier, 13 000 personnes ont envahi les rues du centre-ville d'Angers, 4000 à Cholet, 2500 à Saumur et 700 à Segré, bien plus qu'en 2010 et 2019 lors des précédentes manifestations contre les retraites. En plus des défilés, des débrayages ont été constatés dans le domaine des transports et de l'éducation.

Des actions ciblées sont observées un peu partout alors que le texte est présenté en conseil des ministres et la deuxième journée de mobilisation du mardi 31 janvier mobilise des milliers de personnes dans le département. Au niveau national, elle a rassemblé entre 1,3 million de personnes selon les autorités et 2,8 millions

de personnes selon les syndicats. Face à la mobilisation de la rue, La Première ministre Élisabeth Borne affirme vouloir garder le « cap ».

La troisième journée de mobilisation du mardi 7 février sera suivie d'un quatrième le samedi 11 février. La veille, le 10 février, les députés ont voté l'article 1 de la réforme prévoyant la suppression des régimes spéciaux à 181 voix contre 163.

Afin de maintenir la pression, jeudi 16 février, pendant les vacances scolaires, est organisée sur le département une retraite aux flambeaux. L'exécutif reste droit dans ses bottes et multiplie des provocations en expliquant que la réforme a été mal comprise.

L'intersyndicale appelle alors à



Le 16 février, une retraite aux flambeaux pour maintenir la pression sur les députés.

# RETRAITE

durcir le mouvement, en mettant la France à l'arrêt le 7 mars pour une sixième journée de mobilisation. Plus de trois millions de manifestants dans quelque 300 cortèges en France réaffirment leur opposition au projet de réforme. Des raffineries sont bloquées, 80 % des trains annulés. À Angers, 19 000 manifestants, 25 000 sur le département, défilent, dont des lycéens et des étudiants. La détermination des travailleurs reste très forte et dans nombre de secteurs, la poursuite du mouvement, notamment le 8 mars, date de la journée internationale des droits des femmes, est décidée.

## Insoutenable surdité d'un président

Face à la rue, le silence d'Emmanuel Macron apparait de plus en plus méprisant, alors que l'intersyndicale demande à rencontrer le président. « *La surdité du gouvernement ne passe pas, et plus largement le silence de l'exécutif. Nous n'avons aucune nouvelle* » indique Frédéric Souillot, secrétaire général Force Ouvrière.

Pendant ce temps, le Sénat examine le texte du projet de réforme. À la veille de la septième journée de mobilisation, le 10 mars, le ministre du Travail Olivier Dussopt impose l'arme constitutionnelle du vote unique au sénat.

Ainsi, à l'issue de 10 jours de débat, les sénateurs adoptent le projet de loi de réforme des retraites le 11 mars, par 195 voix pour, 112 voix contre. 37 sénateurs se sont

abstenus. La droite ne cache pas sa joie face à une gauche toujours aussi déterminée contre la réforme. Cependant, certains à droite commencent à douter. Le texte est de plus en plus impopulaire chez les Français qui ne comprennent pas cette volonté de bâcler les débats sur un texte qui engage l'avenir de tous.

Samedi 11 mars, quatre rassemblements sont organisés en Anjou. La manifestation réunit dans le calme 4 500 manifestants à Angers, 900 à Cholet, 1500 à Saumur et 80 à Segré. La mobilisation sera plus importante le mercredi 15 mars, avec 10 500 manifestants sur le département, 7 000 personnes ont manifesté à Angers, entre 1 200 et 2 000 à Saumur, 1 200 à Cholet et 400 à Segré. Pour la première fois, des dérapages sont constatés. La manifestation à Angers a été émaillée de quelques tensions (jets de cannettes et usage de gaz lacrymogènes), plusieurs personnes ont été interpellées.

## Le 49.3 de la colère

C'est l'adoption du 49.3, au mépris de l'opposition des syndicats et des citoyens à la réforme, qui va mettre le feu aux poubelles. Jeudi 16 mars 2023, le matin, les syndicats ont affiché un front commun devant la préfecture d'Angers, avant le vote de la réforme des retraites à l'Assemblée nationale. Le soir, des rassemblements spontanés de citoyens en

colère ont lieu et les poubelles qui s'entassent depuis plusieurs jours dans les rues de la ville sont jetées dans la cour de la préfecture. Un cortège s'est improvisé. À plusieurs reprises, la police utilise des gaz lacrymogènes pour tenter de les disperser, en vain. La tension finit par retomber aux alentours de 20 heures.

## 10 grandes mobilisations et quelques autres

De nouveau, une très grande majorité de la population se mobilise le jeudi 23 mars, pour une nouvelle journée d'action. Ils sont 16 000 Angers, 3 millions au niveau national, alors que la police fait tout pour minimiser les chiffres. La colère, de plus en plus grande, s'exprime dans le calme pour un premier cortège, à l'appel des organisations syndicales. Un second cortège, lui choisi, la voix de la violence. La préfecture, hypocritement demande aux syndicats de mieux tenir leur troupe, alors que les débordements ne sont pas le fait du mouvement syndical. Force Ouvrière, comme les autres organisations appellent à des manifestations déterminées, mais pacifiques. C'est le refus d'écouter la rue, le mépris du président de la République et de ses ministres qui sont seuls responsables de la violence de certains manifestants.

Le gouvernement a utilisé tous les outils constitutionnels pour limiter l'exercice démocratique. Lors de la journée de grève du 28 nous étions encore plus de 15 000 dans le département. À Angers le préfet porte la responsabilité du gazage massif de tous les cortèges syndicaux, l'intersyndicale ne laissera pas passer. La violence est du côté du gouvernement et de ses représentants!!

**UNE NOUVELLE MOBILISATION EST PRÉVU LE 06 AVRIL SOYONS PLUS NOMBREUX POUR LEUR MONTRER QUE LA STRATÉGIE DE LA TERREUR NE PREND PAS!!!**



Le 11 mars, même sous la pluie, les manifestants restent déterminés.

## ACTUALITÉS

# Assemblée Générale du Syndicat FO des personnels des collectivités et établissements Territoriaux 49



**C**e sont près de 22 camarades qui sont réunis pour leur assemblée générale, sous la présidence du camarade Bruno Moisy, ainsi que l'intervention de Magalie Lardeux secrétaire adjointe de l'union départementale, le 28 février 2023.

Aujourd'hui plus de 80 % de la population rejette cette réforme injuste. Reculer l'âge de départ, c'est une injustice totale puisque déjà à l'heure actuelle, un salarié sur deux n'est plus en emploi entre 60 ans et 62 ans (chômage, invalidité, ...). Cela veut simplement dire que cet allongement créera encore plus de précarité pour les fins de carrière. Alors pour toutes les organisations syndicales 64 ans c'est non.

Mme Borne explique qu'il y aura un déficit qui dépassera les 12 milliards si on ne fait rien. Le rapport du COR (comité d'orientation des retraites) explique le contraire. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2

milliards d'euros. Si le solde global du régime peut se dégrader après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030.

L'inflation plombe le budget des Français, 14 % sur l'alimentation de base, 14 % sur l'énergie, 7 % pour l'eau, la fin de la ristourne sur le carburant. Dans la fonction publique territoriale, l'attractivité salariale n'est pas au rendez-vous malgré un dégel du point d'indice de 3,5 % alors que l'inflation globale est en moyenne à 6 % Conséquence nombre de postes sont à pourvoir dans nos collectivités.

Les agents réclament des hausses de salaire. Les agents territoriaux

de Loire-Autun, Tours, Nantes, ... Nous ont montré l'exemple en imposant le rapport de force pour obtenir satisfaction à leurs revendications et cela paie.

Le pouvoir des fonctionnaires fond comme neige au soleil, le gel du point d'indice entraîne au fil des années un décrochage des salaires publics par rapport à ceux du privé. La situation de nos services est révélatrice d'une profonde rupture et des choix budgétaires ne sont pas à la hauteur des besoins de la population pour garantir la qualité des conditions de travail des personnels; il est urgent d'arrêter la spirale infernale.

À la suite du rapport d'activité présenté par le secrétaire du syndicat Plard Nicolas, les débats et interventions de la part de nombreux agents du département ont permis de faire voter à l'unanimité la motion.

La fin de journée a été dédiée au rapport financier et à l'élection du bureau avec une nouvelle trésorière Charlène Lamare, remplacement de Véronique Pellerin qui fera valoir ces droits à la retraite en septembre.



**Motion**

Ce gouvernement veut reculer l'âge de la retraite à 64 ans et allonger la durée de cotisation. 9 salariés sur 10 et plus de 70% de la population rejettent la réforme des retraites, inutile et injuste.

Les récentes grèves et manifestations notamment le 11 février avec plus de 2,5 millions appelés dans l'unité syndicale ont été massives et historiques.

Rien n'indique que le financement des retraites soit en danger d'autant plus que le président de la république annonce au lendemain de la grève massive du 19 janvier 413 milliards de financement des armées sur la période 2024-2030. Il préfère alimenter la guerre plutôt que nos caisses retraites.

**DE QUI SE MOQUE T'ON ?**

Rien ne justifie le report de l'âge légal de la retraite de 62 ans à 64 ans. Pire ils mentent lorsqu'ils annoncent une retraite minimale à 1200 euros pour tous ! Pour en bénéficier il faudra une carrière complète sans embuche, sans chômage, ni maladie.

Depuis plus de 30 ans pas un gouvernement qui n'ait annoncé et lancé sa "réforme" de la fonction publique au prétexte d'efficacité, performance, modernité. Un seul objectif en réalité est de réduire la dépense publique sur le dos des agents et en finir avec leur statut. Pour améliorer l'attractivité, actuellement problématique dans la fonction publique territoriale, la vraie solution est avant tout la revalorisation des salaires et la préservation du statut : carrière retraite sécurité de l'emploi.

Même le dégel du point d'indice, 3,5% en juillet, ne compense pas l'inflation de 6%, ni la hausse du carburant, de l'énergie, de l'eau ainsi que l'alimentation qui passera à 30% en avril.

**Ceci est inacceptable !** Les agents restent attachés au service public et veulent mener à bien leurs missions tout en ayant un salaire décent. Les agents défendent leurs droits à la retraite à 62 ans et veulent continuer de proposer un service public de qualité.

Devant ce constat et face au mutisme du gouvernement, les confédérations syndicales appellent au blocage du pays à partir du 7 mars.

D'ores et déjà prenons toutes nos disponibilités pour discuter avec nos collègues pour bloquer le pays et créer le rapport de force de haut niveau pour faire reculer ce gouvernement.

**Nous pouvons et allons gagner**, bloquons avec les agents, Mairie, ateliers techniques, école...

**Préserver nos retraites c'est aussi défendre le service public**

## ACTUALITÉS

### AG du Syndicat Départemental de l'Action Sociale FO

Le 03 février 2023, le Syndicat Départemental de l'Action Sociale a tenu son Assemblée Générale annuelle sous la présidence d'Éric LANDREAU, secrétaire du SDAS FO 49, avec la participation de Catherine ROCHARD, secrétaire de l'Union Départementale FO 49.

Le COVID, la guerre en Ukraine et l'augmentation du coût de la vie ont accentué la précarité des salariés qui ne voient pas leur salaire augmenter.

De plus en plus de personnes ont des difficultés à boucler les fins de mois alors que depuis la pandémie, le monde compte un nouveau milliardaire toutes les 26 heures.

Les travailleurs ne veulent plus de pseudo mesures (prime carburant.), mais bien une réelle augmentation de salaire.

Dans notre secteur, la prime Ségur est une victoire, mais n'oublions pas chers camarades, que la valeur du point a seulement augmentée de 0.02 cts en plus de 10 ans dans la CCNT66.

La Fédération Nationale de l'Action Sociale FO a été la seule signataire d'un accord portant sur la valeur du point à 3.93 € dans la CCNT66 et CHRS. Cela n'est pas suffisant, l'objectif étant d'obtenir une valeur du point à 4 €.



La conséquence principale pour le secteur social et médico-social délaissé par les pouvoirs publics est un manque de 60.000 salariés.

La mise en concurrence des établissements lors des appels à projets qui ont conduit à la fermeture de plusieurs établissements, les financeurs préconisant des établissements « hors des murs » ont pour but de diminuer les moyens financiers et donc les moyens humains.

Les salariés sont épuisés et certains ont perdu le sens de leurs missions. La détérioration des conditions de travail entraîne des arrêts de travail, des ruptures conventionnelles et des démissions.

Sans oublier le combat actuel

contre la réforme des retraites, dont la seule réponse est la grève générale afin de bloquer le pays.

Un nouveau conseil syndical a été élu avec comme secrétaire Mme Peggy CAILLON REDON, secrétaires adjoints : Mme BELTAI Isabelle et M. DEVERGNE David, trésorière Florence DOUX et trésorière adjointe Marie-Laure POINT.

Face à cela, le SDAS FO 49 revendique la reconnaissance des professionnels des secteurs social et médico-social, l'augmentation des salaires et de la valeur du point, des CCNT améliorant les grilles indiciaires en opposition à la CCU, le Ségur pour tous et des budgets à hauteur des besoins pour chaque établissement.

### Élections dans le département

Saluons les excellents résultats de nos camarades de U Log Trélazé, de l'ISTOM, de Carpenter Noyant qui ont tous permis à FO de passer première organisation dans leurs entreprises suites aux récentes élections. À l'ISTOM les camarades qui déposaient pour la première fois une liste ont obtenu plus de 80 % des suffrages exprimés.

Chez Carpenter nos camarades obtiennent un peu plus de 86 % des voies et tout les sièges en instances.

Chez U Log fait historique nos camarades dépassent la CGT le syndicat qui était jusqu'alors première organisations en faisant 62.5 % des voies à Trélazé et passent premiers au Niveau National avec 35.3 % des voies. Félicitation à nos camarades!

**CONTINUONS DE DÉVELOPPER PARTOUT OÙ C EST POSSIBLE!**

# INFOS UTILES



## Des chiffres utiles au quotidien...

### Ce qui change

Nombre d'observateurs alertent sur le risque d'un « mars rouge », tandis que déjà sur un an les prix de l'alimentaire grimpent de 14,5% et ceux de l'énergie de 14%. Prétendant faire un geste pour le pouvoir d'achat, TotalEnergies a annoncé le plafonnement à 1,99 euro, de mars et jusqu'à fin 2023, du litre d'essence et de diesel à la pompe. Le groupe venait d'afficher son bénéfice net record sur 2022 de 19 milliards d'euros, en progression de 28% sur un an... Jeu des contrastes : le chèque carburant de 100 euros destiné aux plus modestes utilisant leur véhicule pour aller au travail peut être encore demandé, jusqu'à fin mars, annonce le gouvernement qui a prévu une enveloppe d'un milliard d'euros. La ristourne, de 20 puis 10 centimes par litre à la pompe, pratiquée en 2022 par TotalEnergies, n'avait induit pour le groupe qu'un manque à gagner estimé à 500 millions d'euros.

V. F.

### SMIC SALAIRE

11,27 €

Le Smic a augmenté de 1,81% au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,20 euro, passant de 11,07 euros à 11,27 euros.



### SÉCURITÉ SOCIALE

3666 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3666 euros par mois pour 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



### ALLOCATIONS FAMILIALES

- 139,83 € Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 318,98 € Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 498,140 € Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 179,16 € Par enfant en plus à charge.
- 69,92 € Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



### CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

- +0,9% en février 2023 (+0,4% en janvier 2023).
- +6,2% variation sur un an (+6% en janvier 2023).

En février 2023, les prix à la consommation augmentent de 0,9% sur un mois et de 6,2% sur un an.



### COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

#### Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

- 9,2% **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- 0,5% **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1<sup>er</sup> février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90% Assurance vieillesse.
- 0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

#### RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15% Tranche 1.
- 8,64% Tranche 2.
- 0,024% Apec.
- 0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- 0,86% Tranche 1.
- 1,08% Tranche 2.



### FONCTION PUBLIQUE

#### Traitement de base brut annuel au 1<sup>er</sup> juillet 2022

4,85 € (brut) Valeur du point.

5820,04 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1712,06 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 353.

11,10% **Retenue pour pension.**

9,2% **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5% **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

**RAFP** (retraite additionnelle de la fonction publique)

**Base de cotisation** : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

**Taux de cotisation** : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

